

**Politique des étrangers et d'intégration:
Article sur l'intégration dans le contre-projet à l'initiative sur le renvoi**

Monsieur le président,
Madame la secrétaire générale,

Le Conseil d'État neuchâtelois a pris connaissance de votre courrier du 1^{er} juillet 2010 relatif à la consultation concernant l'article 121a (nouveau) Cst. sur l'intégration dans le contre-projet à l'initiative populaire fédérale "Pour le renvoi des étrangers criminels".

Sur le fond, le Conseil d'État approuve et soutient le principe d'une prise de position de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) relative à l'article 121a (nouveau) Cst. A l'instar des critiques formulées dans le projet de prise de position de la CdC (cf. annexe 3 de votre courrier), nous considérons également que cet article, aux alinéas 5 et 6, confère à la Confédération un élargissement excessif de ses compétences dans le domaine de l'intégration, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes dans les relations Confédération-cantons, et qu'il introduit des ingérences inadmissibles dans la souveraineté cantonale.

Tout en adhérant au principe de la démarche de la CdC, le Conseil d'État neuchâtelois ne souhaite cependant pas rejeter purement et simplement l'intégralité de l'article 121a qui a toute son importance pour la promotion de l'intégration des étrangers en Suisse. Dans ce sens, nous proposons de recommander le rejet de l'initiative contre le renvoi des étrangers et de s'abstenir concernant le contre-projet de l'Assemblée fédérale.

Cette prise de position, du point de vue du gouvernement neuchâtelois, permettrait ainsi à la CdC de s'exprimer de manière nuancée sur un sujet d'une grande sensibilité politique tout en maintenant un signal positif concernant le soutien à la politique d'intégration en Suisse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 18 août 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C. NICATI

La chancelière,
M. ENGHEBEN